



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

Réunion du comité syndical

du 24 avril 2008

Réunion du comité syndical du 24 avril 2008

Le comité syndical s'est réuni le 24 avril 2008 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, sous la présidence de Monsieur Philippe ARCILLON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Nicolas LOTTIN

Représentants des Communes

- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE

Membres suppléants :

Représentant du Département de la Somme

- Monsieur Claude JACOB

Représentant des Communes

- Madame Chantal DELTOMBE
- Monsieur Marc DELATTRE

- Monsieur Alain BELPAUME
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur André LEDUC
- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Thierry BALESDENT

ABSENTS EXCUSES

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur François LEC
- Madame Catherine LE TYRANT
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Monsieur René LOGNON

Représentants des Communes

- Monsieur Christophe DESMARET
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Emile RIQUET

RELEVÉ DE DECISIONS

1 - Octroi d'une délégation générale de signature par le comité syndical au Président

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, l'octroi d'une délégation générale de signature au profit du Président pour :

- *passer les contrats d'assurances,*
- *intenter, au nom du syndicat mixte, les actions en justice ou défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui,*
- *fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (Domaine), le montant des offres du syndicat mixte à notifier aux expropriés dans le cadre de l'opération du Plan vélo Franco Britannique,*
- *signer les arrêtés de délégation de signature au profit du Directeur, de la Directrice-adjointe et du Directeur financier de Destination Baie de Somme,*

afin que ces derniers soient autorisés à signer :

- *les pièces comptables (mandats de dépenses et titres ou recettes pour la section de fonctionnement comme pour la section d'investissement),*
- *les contrats de travail,*
- *l'ensemble des actes passés dans le cadre de la gestion courante de la régie Destination Baie de Somme,*
- *signer les arrêtés de délégation de signature au profit du Directeur et de la Directrice-adjointe, afin que ces derniers soient autorisés à signer les marchés publics dont le montant est inférieur à 35 000 € HT ainsi que l'ensemble des courriers liés à la gestion courante concernant le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme.*

2 - Délégation de compétence en matière d'emprunts

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner délégation au Président, en matière d'emprunts, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions et limites fixées ci-dessus et autorise le Président, le cas échéant, à solliciter auprès du Conseil Général la garantie des emprunts contractés.

3 - Marchés publics sans formalités préalables - Octroi d'une délégation générale de signature du comité syndical au profit du Président pour les marchés publics dont le montant est inférieur à 90 000 € HT

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, l'octroi d'une délégation générale de signature au profit du Président conformément aux dispositions des articles L 2122-22 4° et L 2131-2 4° du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les marchés sans formalités préalables.

4 - Marchés publics - Modalités de publicités et de mise en concurrence en procédure adaptée

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les seuils et modalités de publicité et de mise en concurrence exposés ci-dessus en matière de procédure adaptée.

5 - Lieu des prochains comités syndicaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le lieu du comité syndical des mois d'avril – mai – juin – juillet – août – septembre – octobre – novembre et décembre 2008 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville ou dans l'une des 18 communes littorales.

6 - Représentation du syndicat mixte au sein des différents organismes

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner :

- *Monsieur Philippe ARCILLON comme titulaire et Monsieur Jacky TISON comme suppléant pour siéger aux réunions de l'Association Rivages de France*
- *Monsieur Philippe ARCILLON comme titulaire et Monsieur Thierry VANSEVENANT comme suppléant pour siéger aux réunions de l'Association du Réseau des Grands Sites de France*
- *Monsieur Philippe ARCILLON comme titulaire et Monsieur Jean-Claude BUISINE comme suppléant pour siéger aux réunions du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (membre associé)*
- *Monsieur Philippe ARCILLON comme titulaire et Monsieur Marc VOLANT comme suppléant pour siéger aux réunions de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture*
- *Monsieur Philippe ARCILLON comme titulaire et Monsieur Thierry VANSEVENANT comme suppléant pour siéger aux réunions de l'Association de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Picardie Maritime*
- *Monsieur Philippe ARCILLON comme titulaire et Monsieur Jean-Claude BUISINE comme suppléant pour siéger aux réunions de l'Association Pôle d'Excellence Rurale Littoral Emergent (PERLE) Baie de Somme*
- *Monsieur Philippe ARCILLON comme titulaire et Monsieur Pascal DEMARTHE comme suppléant pour siéger aux réunions du Comité de Pilotage et de suivi Natura 2000 sur les sites Pic 01 "Estuaires et littoral picard" et Pic 02 "marais arrière littoraux picards (ZPS – ZCS)".*

7 - Régime indemnitaire au profit du Président et des Vice-Présidents

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 29 voix pour, 2 voix contre (M. LETOCART et M. BOUTIN), 3 abstentions (M. MACQUET, M. GORRIEZ et M. CHATELAIN) de se prononcer favorablement sur le régime indemnitaire au profit du Président et des Vice-présidents.

8 - Bureau du syndicat mixte – Modification du règlement intérieur et élection des membres du Bureau

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de modifier l'article 12 (composition du Bureau) du règlement intérieur de la façon suivante :

Le Bureau est composé du Président, des 4 Vice-Présidents et de 4 membres du comité syndical.

9/1 - Candidature du syndicat mixte à la présidence des comités de pilotage Natura 2000

Candidature du syndicat mixte pour l'élaboration des documents d'objectifs et du suivi de leur mise en œuvre dans le cadre du réseau Natura 2000

. Comité de pilotage « réalisation du docob » et « suivi/animation » du site « Estuaires et littoral picards »

. Comité de pilotage « réalisation du docob » et « suivi/animation » du site « Marais arrière littoraux picards »

. Comité de pilotage « réalisation du docob » et « suivi/animation » de la zone de protection spéciale des « Marais arrière littoraux picards »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à soumettre sa candidature à la présidence des comités de pilotage suivants :

. Comité de pilotage « réalisation du docob » et « suivi/animation » du site « Estuaires et littoral picards »

. Comité de pilotage « réalisation du docob » et « suivi/animation » du site « Marais arrière littoraux picards »

. Comité de pilotage « réalisation du docob » et « suivi/animation » la zone de protection spéciale des « Marais arrière littoraux picards »

9/2 – Candidature du Syndicat Mixte pour l'élaboration des documents d'objectifs et du suivi de leur mise en œuvre dans le cadre du réseau Natura 2000 sur :

▪ le site « Estuaires et littoral picards »

▪ le site « Marais arrière littoraux picards »

▪ la zone de protection spéciale des « Marais arrière littoraux picards »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à soumettre la candidature du syndicat mixte lors des prochains comités de pilotage relatifs à chaque site au titre de chargé de l'élaboration des documents d'objectifs et du suivi de leur mise en œuvre sur :

➤ le site « Estuaires et littoral picards »

➤ le site « Marais arrière littoraux picards »

la zone de protection spéciale des « Marais arrière littoraux picards »

9/3 - Poursuite de la mise en œuvre de NATURA 2000 sur la côte picarde – année 2008

Afin de poursuivre la mise en œuvre de la directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 sur la Côte Picarde, et après en avoir délibéré le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager les demandes conjointes de financement des missions d'animation des actions prescrites par le document d'objectifs réalisé sur le site PIC 01 (phase de contractualisation) et de réalisation du document d'objectifs sur le site PIC 02 (phase de validation) pour l'année 2008.

10 - Plan Vélo - Etudes de définition

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le plan de financement de chacune de ces deux études et autorise son Président à solliciter l'ensemble des partenaires financiers, et, le cas échéant, à lancer les consultations en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

11 - Réaménagement de la pointe de Routhiauville – Mission de maîtrise d'œuvre – Choix de l'attributaire du marché

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 32 voix pour et 2 abstentions (M. LOTTIN), de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le groupement BOCAGE – AXECO pour un montant de 25 500 € HT pour la tranche ferme.

12 - Convention de mise à disposition de fichiers de données extraits du système d'information du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention de mise à disposition de fichiers de données.

Entrée de ville de Quend-Plage / Belle Dune

13 - Acte et promesse de vente

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 32 voix pour et 2 absences (M. LOTTIN) d'autoriser son Président à signer l'acte de vente ainsi que la promesse de vente.

14 - Eclairage public

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, décide d'autoriser le Président à solliciter le SIER en vue de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux, ainsi qu' à signer

la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et tout document s'y rapportant et accepte la participation financière du syndicat mixte estimée à 92 220 € TTC.

DESTINATION BAIE DE SOMME

15 - Gestion du personnel

15/1 - Jardins de Valloires

Contrat de travail à durée indéterminée d'un responsable d'exploitation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le contrat de travail à durée indéterminée à compter du 16 juin 2008.

15/2 – Aquaclub de Belle Dune

Avenant au contrat de travail d'un Maître Nageur Sauveteur - Chef de Bassins, titulaire du B.E.E.S.A.N

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n°1 au contrat de travail de ce salarié à compter du 01 mai 2008.

15/3 – Aquaclub de Belle Dune

Avenant au contrat de travail d'un responsable bar, niveau II - 3^{ème} échelon, coefficient 187

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un avenant n° 3 au contrat de travail de ce salarié à compter du 01 mai 2008.

15/4 – Golf de Belle Dune

Avenant au contrat de travail d'un agent d'entretien, groupe 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 3 au contrat de travail de ce salarié à compter du 01 mai 2008.

15/5- Golf de Belle Dune

Avenant au contrat de travail d'une Hôtesse d'Accueil, groupe 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n°1 au contrat de travail de ce salarié à compter du 01 juillet 2008.

16 - Recrutement de salariées en cas d'absence, surcroît temporaire d'activité, départ volontaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder au recrutement de salariées pour les motifs exposés ci-dessus.

17 - Festival de Valloires

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat ainsi qu'à procéder au mandatement des sommes correspondantes.

18 – Plan vélo phase II – Contrôle de Second niveau

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président :

- à mettre en mandatement la somme de 2 851,17 € à l'ordre de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- à demander au Président du Conseil Régional de Haute-Normandie qui doit statuer, dans un délai de 30 jours, sur la proposition modificatrice émise par la cellule de contrôle, de dé plafonner les dépenses d'investissement du Syndicat Mixte pour éviter le remboursement des sommes perçues,
- à proposer, au vu de la dissolution du SIVU de l'Avenue Verte (Seine-Maritime), de verser le solde de la subvention attribuée à cet organisme (soit 11 709,45 €) au Conseil Général de la Seine-Maritime qui a repris la gestion de l'Avenue Verte.

CELLULE LITTORAL

19 - Projet de Rehaussement de l'estran

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention proposée par la Fédération d'Energie de la Somme, ainsi que de solliciter le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale du Ponthieu Marquenterre (SIER du Ponthieu Marquenterre) en vue de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

RAPPORTS D'INFORMATION

- **Dépense exceptionnelle liée à une intervention d'urgence au niveau de la porte à flots de la rivière Le Dien**
- **Destination Baie de Somme – Aquaclub de Belle Dune - Gestion du personnel**